

---

**Nombre de membres  
en exercice : 11**

**Séance du 02 juillet 2020**

**Présents : 10**

*Le jeudi 02 juillet 2020, à 20 heures 00, l'assemblée, convoquée le 25/06/2020, s'est réunie sous la présidence de Thierry CHARTROUX, Maire.*

**Votants : 11**

---

*Présents : Thierry CHARTROUX, Martial BROUQUI, Mylène DIEU, Laurence LAMOTHE, Cécile THAMIE, Thierry CONTENSSOU, Frédéric HOBBE, Adélaïde HATTRY TATINCLAUX, Suzanne LACARRIERE, Jean-Claude LAGARRIGUE, Didier TOURNEMINE*

*Excusés et ayant donné délégation respective : Frédéric HOBBE par Thierry CHARTROUX.*

*Secrétaire : Thierry CONTENSSOU*

---

## **I - APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2020**

*Après consultation, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le contenu du procès-verbal du 4 juin 2020. Monsieur le Maire porte ce dernier à la signature des membres présents au cours de cette précédente séance.*

## **II - BUDGETS PRIMITIFS 2020**

### **BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE DE THÉGRA**

#### **VOTE DE TAUX D'IMPOSITION 2020**

*Réunis pour voter et déterminer les deux taxes directes locales 2020, après délibération au vote suivant : pour : 11, contre : 0, abstention : 0, les Conseillers Municipaux décident*

*- de conserver les taux de référence 2019 (coefficient de variation proportionnelle de 1,000000) pour chacune des contributions, à savoir :*

- Taxe Foncier Bâti : 22,47 %,*
- Taxe Foncier Non Bâti : 221,98 %.*





### III - DELIBÉRATIONS

#### AVANCE REMBOURSABLE THÉGRA TEMPS LIBRE

Monsieur le Maire propose de verser une avance remboursable de 1 000 € à l'association **Thégra Temps Libre**.

*Considérant que Thégra Temps Libre doit faire face à un besoin ponctuel de trésorerie suite à la situation de crise liée à la COVID-19, notamment :*

- *le confinement et par conséquent la fermeture de la Maison du Temps Libre par le Maire jusqu'au 22-06-2020,*
- *le remboursement de tous les acomptes suite aux annulations de mars, avril, mai et juin 2020,*
- *l'absence d'entrées de liquidités et paiement continu des charges (EDF, Chauffage SYDED et abonnements),*

Suite à l'avis favorable de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

**DECIDE** de verser une avance remboursable à l'association Thégra Temps Libre :

- en un seul versement de 1 000 €,
- remboursement : au plus tard le 31 décembre 2020,
- Taux d'intérêt : aucun.

**DECIDE** de porter au moment du vote du budget primitif 2020 en Dépenses d'investissement : 2764-00 : 1 000 € et Recettes d'investissement : 2764-00 : 1 000 €.

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

#### INDEMNITÉS GARDIENNAGE ÉGLISE 2020

Monsieur le Maire propose d'attribuer l'indemnité pour le gardiennage de l'église à Mme LALANDE Sophie, domiciliée dans le Bourg, Rue des Artisans à THÉGRA.

Conformément à la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 7 avril 2020, le Conseil Municipal donne un avis favorable et décide d'accorder à Mme LALANDE Sophie, la somme de **479,86 €** pour l'année 2020. Cette indemnité sera versée à Mme LALANDE au cours du mois d'août 2020.

Thierry CONTENSSOU donne connaissance du planning de Mme LALANDE qu'ils ont fixé ensemble, à savoir du 15 juillet 2020 au 14 août 2020 : les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10 heures à 13 heures (pas d'exposition peinture avec Thégraphisme et Couleurs). Un protocole sanitaire est également prévu (masque obligatoire pour les visiteurs, groupe de 9 personnes au maximum et gel hydroalcoolique mis à disposition).

**REMBOURSEMENT CHARGES FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL**  
**/BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT**

Considérant que le budget annexe du service assainissement ne comprend pas les charges propres au service puisque globalisées et prise en charge par le budget principal de la commune de Thégra, Monsieur le Maire propose d'affecter les charges de fonctionnement courantes de la commune pour les intégrer en fonctionnement sur le budget assainissement, de façon plus équitable et ainsi réparties :

<b>CHAP 011 CHARGES CARACTERE GENERAL BUDGET COMMUNAL</b>	<b>PRORATISATION BUDGET ASSAINISSEMENT</b>
	<b>6 519 €</b>

	DETAILS PAR ARTICLES IMPACTES
terrains à aménager	
eau assainissement	<b>210</b>
énergie électricité	<b>900</b>
combustibles	<b>600</b>
carburants	<b>350</b>
autres fournitures non stockées	<b>60</b>
fournitures d'entretien	<b>50</b>
fournitures petit équipement	<b>400</b>
fournitures de voirie	<b>200</b>
vêtements de travail	<b>80</b>
fournitures administratives	<b>90</b>
locations mobilières	<b>350</b>
entretien terrains	<b>50</b>
entretien bâtiments	<b>450</b>
entretien voies et réseaux	<b>400</b>
entretien matériel roulant	<b>560</b>
entretien autres biens mobiliers	<b>50</b>
maintenance	<b>354</b>
primes d'assurances	<b>640</b>
versements à des organismes de formation	<b>40</b>
publications	<b>15</b>
frais de télécommunications	<b>220</b>
taxes foncières	<b>450</b>

Les charges de personnels techniques et administratifs sont déjà prévues depuis plusieurs années sur le budget assainissement proportionnellement au nombre d'heures effectuées sur le service assainissement et en fonction de l'état produit annuellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'appliquer cette disposition suite au vote du budget primitif 2020,

- **DECIDE** d'imputer au compte 70871 la recette de fonctionnement sur le budget principal communal,
- **DECIDE** d'imputer au compte 6287 la dépense de fonctionnement sur le budget du service assainissement communal.

## **PARTICIPATION FINANCIÈRE SYDED LOT (FONCIER BÂTI DE 2017 A 2019) SUR 6 ANS**

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2224-1 et suivants,*

*Vu les instructions budgétaire et comptable M14 et M4,*

*Vu l'arrêté du 3 août 2018, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration au titre de la rubrique 2910,*

*Vu le financement, la construction par le SYDED du lot du réseau de chaleur de la commune,*

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'au travers de la compétence Bois-énergie, le SYDED construit et exploite des réseaux de chaleur à la demande des communes du territoire. A ce jour, ce sont 15 installations qui distribuent quotidiennement à 1 350 abonnés (dont un tiers de logements sociaux) une énergie verte, locale, à un tarif similaire à celui des énergies traditionnelles.

Bien que les réseaux de chaleur biomasse du SYDED aient toujours été vertueux, l'arrêté du 3 août 2018 a imposé un durcissement des valeurs limites d'émissions des rejets atmosphériques des chaudières bois. Cette nouvelle réglementation nécessite des travaux pour un montant projeté de 1,7 M € et ce sans aucune recette supplémentaire.

Considérant que le budget Bois-Energie du SYDED ne peut assumer cet impact sans une augmentation excessive des tarifs : + 40 % de la par abonnement, insupportable pour les ménages et notamment les usagers sociaux. Aussi, une subvention exceptionnelle est demandée par le SYDED aux collectivités bénéficiaires d'un réseau de chaleur.

Pour la commune de Thégra, les sommes perçues dans la fiscalité locale pour les 3 dernières années sont respectivement 1 886 € en 2019, 1 845 € en 2018 et 1 823 € en 2017.

Considérant que le budget de la commune de Thégra ne permet pas de financer la totalité de ces impositions en une seule année.

Par conséquent, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'échelonner la somme totale soit 5 554 € en 6 versements annuels à compter de 2020, soient 925,66 € qui seront imputés à l'article 657358 en dépenses de fonctionnement.

## **IV - POINTS NONS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

### **RÉSIDENCE LES TROIS RUISSEAUX**

Thierry CHARTRoux indique que l'ouverture des plis s'est déroulée dernièrement en présence des différents partenaires. En ce qui concerne les espaces publics et VRD, des négociations vont encore intervenir pour une révision des prix à la baisse. Une hausse par rapport à l'estimation de l'architecte a été constatée, principalement suite à une demande de l'architecte des bâtiments de France (construction d'un muret "en surélévation" à l'entrée de la Résidence). Le Maire propose de contacter l'architecte de l'A.B.F. pour, éventuellement, trouver une nouvelle proposition alternative moins onéreuse.

Il indique également qu'une autre partie de travaux de murets actuellement démolis le long de la route départementale prévue en "simple talus" sera finalement réalisée en travaux en régie avec les personnels techniques communaux qui re-bâtiront ces derniers. Ce qui permet une économie puisque ainsi déduits du marché.

#### **NETTOYAGE ROUTE COMMUNAUTAIRE**

Suite au dernier orage sur la route de Monbillet, Didier TOURNEMINE, ayant signalé les dégâts, indique que le balayage des graviers a été effectué rapidement par les équipes techniques de CAUVALDOR.

#### **RÉOUVERTURE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Après réflexion sur les possibilités de mises aux normes sanitaires (COVID-19) avec les bénévoles, Cécile THAMIE indique que la bibliothèque peut ré-ouvrir ses portes au public, à raison de 3 créneaux pendant l'été. Un protocole a donc été établi en fonction de la configuration des lieux et de la disponibilité des bénévoles.

Soient les 24 juillet 2020, 31 juillet 2020 et 7 août 2020 de 16 h 30 à 19 h 00. L'information sera diffusée pour que les habitants de Thégra puissent en être informés.

Elle signale également que le pot de départ des deux institutrices de Lavergne (Sarah BAUX et Céline ESPIC) a eu lieu dernièrement et un premier contact a été établi avec le nouveau Directeur et professeur des écoles, en remplacement de Mme ESPIC Céline.

#### **ROUTE COMMUNAUTAIRE DE PROUZAYROL AU BAYLOU**

Martial BROUQUI fait part du problème d'éboulement d'une partie du talus longeant la route au-dessus du Baylou, déjà signalé au moment de fortes pluies. Des élus du précédent mandat avaient effectivement constaté le problème avec les équipes de CAUVALDOR, sur les lieux. Il avait été indiqué que le terrain au-dessus de la route provoquant les écoulements étant privé, la communauté de communes ne pouvait intervenir.

#### **DEMANDE PARTICULIÈRE PANIER DE BASKET**

Mylène DIEU indique qu'une demande lui a été formulée sur la possibilité de mettre en place un panier de basket au stade municipal. Le conseil municipal délègue Thierry CONTENSSOU pour se renseigner sur le coût d'un panier de basket extérieur mobile.

Elle signale également que le chemin des habitants du hameau de Boulayrac n'est pas praticable puisque encombré par les broussailles. Elle indique que ce chemin longe le chemin de randonnée et est utilisé l'été par les vacanciers. Un débroussaillage est donc programmé pour les agents techniques.

#### **ÉCLAIRAGE PUBLIC DU CIMETIÈRE ET LE MIQUIAL**

Adélaïde TATINCLAUX fait part d'une demande particulière signalée par des promeneurs, à savoir la possibilité d'éclairer la partie allant du chemin du Claux de Miquial jusqu'au cimetière.

Thierry CHARTROUX indique que l'éclairage public n'a pas été prévu pour cette partie étant donné le coût pour ce type de travaux et les possibilités budgétaires actuelles plus limitées.

#### ROUTE COMMUNAL LE VERDIÉ - LE PECH

Laurence LAMOTHE signale que des ronces envahissent la route entre Le Verdié et Le Pech, ne permettant pas un accès facile avec les véhicules. Thierry CHATROUX demandera aux agents techniques, au moment du fauchage dans les environs, de débroussailler cette voie.

#### PROGRAMME ÉTÉ 2020 ALSH THÉGRA-LAVERGNE

Suzanne LACCARIERE tient à signaler que le programme du Centre de Loisirs sans Hébergement pour l'été 2020 établi par la Directrice et les animatrices est très intéressant et les félicite pour ces initiatives et activités ludiques.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heure.

*Le Secrétaire,*

*Le Maire,*

*Le Conseil Municipal,*